ifa-alpes.fr
IFA des ALPES
Institut de Formation par Alternance

LYCEES
AMBROISE CROIZAT
MOUTIERS TARENTAISE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

académie Grenoble
RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Brevet de Technicien Supérieur

Hôtellerie-Restauration Option B

Stéphane Buron
Meilleur Ouvrier de France 2014,
Chef 2 étoiles au Guide Michelin,
Prix Taittinger 2002,
Chef de l'année 2013,
1er Parrain de Promotion.

Via l'Apprentissage

Diplôme de niveau III

Art culinaire, Art de la table et du Service

Modalités d'inscription

L'inscription en BTS Hôtellerie-Restauration option B, demande impérativement un dossier composé de : CV, Lettre de Motivation, Bulletins scolaires de votre dernière année d'étude avant un entretien. Aussi nous vous remercions de vous préinscrire en communiquant votre dossier complet par courriel à l'adresse suivant : bellabarbaloic@gmail.com. Cette démarche s'accompagne de l'obtention d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise pour l'inscription définitive. Un rendez-vous y compris téléphonique avec le responsable de l'alternance du lycée peut s'avérer utile pour faire le point sur votre projet.

Répartition horaire				1ère Année				
Enseignement général	**Unités**	**Épr.**	**Coef.**	Cours	TD	TP	**Total sem.**	**Total année**
Français	U1*	E1	2	2			**02**	**40**
Langue vivante A	U21*	E2	4	1	1,5		**02,50**	**50**
Langue vivante B	U22*			1	1		**02**	**40**
Économie générale	U3	E3	3	1,5			**01,50**	**30**
Économie d'entreprise et gestion des ressources humaines				2,5			**02,50**	**50**
Droit				1,5			**01,50**	**30**
Gestion comptable, financière, fiscale, et travaux d'application				6	2		**08**	**160**
Mercatique				2			**02**	**40**
							22	**440**
Enseignement professionnel	**Unités**	**Épr.**	**Coef.**					
Sciences appliquées à l'hôtellerie et à la restauration	U5	E5	2	2			**02**	**40**
Génie culinaire	U42 U41	E4	7	1		3	**04**	**80**
Restauration et connaissance des boissons				1,5		1	**2,50**	**50**
Hébergement et communication professionnelle				1		1	**02**	**40**
Ingénierie				1			**01**	**20**
							11,50	**230**

Descriptif de la formation

Le Lycée Ambroise Croizat à Moutiers s'engage à assurer la formation théorique par un enseignement général ainsi qu'un enseignement technique et professionnel.

Cette formation est construite selon une stratégie qui fusionne, dans l'acquisition des savoirs, l'entreprise et l'Unité de Formation en Apprentissage (du CFA IFA des alpes).

Un calendrier organise la succession de ces périodes en entreprise en centre de formation.

À chaque période en entreprise, l'apprenti a des objectifs ciblés pour mieux se former.

Les objectifs sont réintégrés au retour en centre, pour construire le savoir nécessaire à l'obtention du diplôme. Dès la première année, l'objectif est la préparation à l'examen du BTS dans tous les domaines.

Le lycée vous accompagne pour une préparation à votre entrée dans la vie active dans les secteurs de la restauration et du tourisme.

Mais aussi à une poursuite d'études en (Licences Pro, Master 1 et 2) (MC Mention complémentaires, Cuisinier en Desserts de Restaurant, Sommellerie, Employé Barman, …) (BP Brevet Professionnel) (CQP Certificat de qualification Professionnel).

Conditions pour devenir apprenti :

- Être âgé de 16 ans au moins dans l'année et ne pas avoir atteint l'âge de 26 en Rhône-Alpes. (Voir CFA) ans à la date d'entrée en apprentissage,*

- Être reconnu apte par la médecine du travail. Une visite médicale est organisée par l'employeur dans le mois qui suit l'embauche.

Condition particulière :

- Les jeunes reconnus en situation de handicap (RQTH) peuvent souscrire un contrat d'apprentissage sans limite d'âge.

Avantages sociaux :

Les parents de l'apprenti continuent à percevoir les allocations familiales tant que le salaire de l'apprenti est inférieur à 55% du SMIC.

Comme tout salarié, l'apprenti bénéficie des prestations sociales qui le couvrent pour les risques maladies et accident du travail. Il cotise pour sa retraite. Le contrat d'apprentissage ouvre droit aux aides pour les travailleurs privés d'emploi en cas de chômage ultérieur (sauf en cas de démission). L'apprenti reçoit une carte d'étudiants des métiers qui permet de bénéficier des mêmes réductions que les étudiants de l'enseignement supérieur.

Déduction fiscale :

Les revenus de l'apprenti ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu dans la limite d'un SMIC annuel, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

Section Hôtelière de Moûtiers

BTS LYCÉE

	ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018														32 Semaines en Entreprise dont 5 semaines de congés payés			
Semaines	28-août 2-sept.	4-sept. 9-sept.	11-sept. 16-sept.	18-sept. 23-sept.	25-sept. 30-sept.	2-oct. 7-oct.	9-oct. 14-oct.	16-oct. 21-oct.	23-oct. 28-oct.	30-oct. 4-nov.	6-nov. 11-nov.	13-nov. 18-nov.	20-nov. 25-nov.	27-nov. 2-déc.	4-déc. 9-déc.	11-déc. 16-déc.	18-déc. 23-déc.	25-déc. 30-déc.
	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
BTS 1B		S 01	S 02	S 03			S 04	S 05			S 06	S 07				S 08	S 09	

	32 Semaines en Entreprise dont 5 semaines de congés payés															20 Semaines en Centre de Formation												
Semaines	1-janv. 6-janv.	8-janv. 13-janv.	15-janv. 20-janv.	22-janv. 27-janv.	29-janv. 3-févr.	5-févr. 10-févr.	12-févr. 17-févr.	19-févr. 24-févr.	26-févr. 3-mars	5-mars 10-mars	12-mars 17-mars	19-mars 24-mars	26-mars 31-mars	2-avr. 7-avr.	9-avr. 14-avr.	16-avr. 21-avr.	23-avr. 28-avr.	30-avr. 5-mai	7-mai 12-mai	14-mai 19-mai	21-mai 26-mai	28-mai 2-juin	4-juin 9-juin	11-juin 16-juin	18-juin 23-juin	25-juin 30-juin	2-juil. 7-juil.	3-juil. 27-août
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
BTS 1B			S 10	S 11					S 12	S 13			S 14	S 15			S 16	S 17			S 18	S 19	S 20					